

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU  
Xavier REBEL  
Karine BERNARD  
Samuel LE MELLAY  
David RENO  
Emmanuelle MÉREL  
Benjamin BELLIER  
Commissaires aux Comptes  
Associés

**FONDS DE DOTATIONS  
« ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITE »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**FONDS DE DOTATIONS  
« ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITE »**

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

28 rue de la Gibaudière  
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

ANGERS :  
3 rue Fernand Forest  
BP 70814  
49009 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 66 11  
E-mail : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

CHOLET :  
Bâtiment « Le Sémaphore »  
16, boulevard Faidherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET cede  
Tél. 02 41 65 84 55  
E-mail : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € RCS ANGERS B 063 200 877 Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Angers  
SIRET 063 200 877 000 72 APE 6920Z TVA FR41063260877

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Comité Directeur,

### **1. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité directeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

#### **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 3 avril 2024

**SAS SOREX**  
Commissaire aux comptes



**David RENOU**  
Commissaire aux comptes Associé  
Mandataire social

**ÉTATS FINANCIERS**

**ANNEXES**

Document signé électroniquement

**EPLS**  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

## Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	<b>TOTAL (I)</b>			
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>			
	<b>CREANCES (3)</b>			
	Créances usagers et comptes rattachés			
	Autres créances	148 100		148 100
			2 285	
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>			
	<b>DISPONIBILITES</b>	804 014		804 014
	Charges constatées d'avance			1 025 829
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>952 114</b>		<b>952 114</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )			
	Primes de remboursement des obligations ( IV )			
	Ecart de conversion actif ( V )			
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>952 114</b>		<b>952 114</b>
			<b>1 028 114</b>	

(1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents  
Dont en nature restant à vendre *Présentation*

- autorisés par l'organisme de tutelle

Document signé électroniquement

**EPLS**  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

## Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	212 331	938 517
Ecart de réévaluation		
Réserves	(3 904)	(7)
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	6 167	(3 896)
<b>Total des fonds propres</b>	<b>214 594</b>	<b>934 614</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>		
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>214 594</b>	<b>934 614</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels affectés		
Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 520	3 500
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	735 000	90 000
Produits constatés d'avance		
<b>Total des dettes</b>	<b>737 620</b>	<b>93 500</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>952 114</b>	<b>1 028 114</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 166,67	(3 896,46)
(1) Dont à moins d'un an	737 520	93 500
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

LES AGÈMENTS DONNES

Présentation

Document signé électroniquement  
**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

## Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022	
		12 mois	6 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	Cotisations		
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués		
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	Prestations de services		
	dont parrainages			
		Productions stockée		
		Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	Dons		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie	Legs et donations		
	Contributions financières			
		Autres pdts de gestion courante		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	Autres produits	1 147 000	192 000	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 147 000</b>	<b>182 000</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		6 784	4 978
	Aides financières	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales			
	Dotation aux amortissements et dépréciations			
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		1 147 000	192 000
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 153 784</b>	<b>186 978</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(6 784)</b>	<b>(4 978)</b>	

Document signé électroniquement

**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

**Compte de Résultat** 2/2

	31/12/2023	31/12/2022
	<b>(6 764)</b>	<b>(4 978)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 951	1 082
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>12 951</b>	<b>1 082</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>12 951</b>	<b>1 082</b>
<b>RESULTAT COURANT avant Impôts</b>	<b>6 167</b>	<b>(3 896)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 159 951</b>	<b>193 082</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 153 784</b>	<b>196 978</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>6 167</b>	<b>(3 896)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolet		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

Document signé électroniquement

**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

## ANNEXE COMPTABLE

Document signé électroniquement

**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

## Annexe Comptable

### INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **739 783** euros,

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 159 951** euros et un total **charges** de **1 153 784** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **6 167** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le fonds de dotation EPLS a pour objet social de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Il a pour mission et activité d'affecter ces biens et droits au financement à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en oeuvre par des organismes sans but lucratif, dans le cadre d'activités contribuant à l'entrepreneuriat social et l'économie Solidaire. Ces activités ont pour but de venir en aide à tous ceux qui ne peuvent trouver, autour d'eux, une réponse satisfaisante à leurs demandes élémentaires : Emploi, Logement ou Vie en société.

Les moyens mis en oeuvre par l'association sont matériels et financiers.

### FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du fonds de dotation EPLS ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels

Document signé électroniquement

**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

## Annexe Comptable

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### 1 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### 2 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES**

Néant

### **HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les états financiers.

Pour 2023, le montant des honoraires du Commissaires aux Comptes sur l'exercice écoulé est comptabilisé pour 2 412 € TTC.

Document signé électroniquement

**EPLS**  
**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

## Annexe Comptable

### INFORMATIONS RELATIVES AUX DOTATIONS

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Solde à la fin de l'exercice
<b>Dotations consommables affectables à des projets</b>			
Apports KYPSELI	3 390 000,00	100 000,00	3 490 000,00
Apports ECOETANG	1 460 000,00	40 000,00	1 500 000,00
Apports AITA	460 000,00	-	460 000,00
Apports ATADEM	385 000,00	-	385 000,00
Apports ASPHA	20 000,00	-	20 000,00
Apports EITA	75 000,00	50 000,00	125 000,00
Apports RDB	20 000,00	-	20 000,00
Apports Espérance		2 000,00	2 000,00
Apports Comité de Collectes	294 386,71	33 663,74	328 050,45
Apports divers (Dons affectés)	671 827,01	195 150,00	866 977,01
<b>Apports cotisations membres</b>	164 730,34	-	164 730,34
<b>TOTAL</b>	6 940 944,66	420 813,74	7 361 757,80

### UTILISATION DES DOTATIONS CONSOMMABLES AFFECTABLES A DES PROJETS

Sur l'exercice 2023, il a été affecté :

- 80 000 € au projet EPLS Développement
- 62 000€ au projet Revie-Verre
- 225 000€ au projet TCAP TPRO
- 250 000€ au projet Obtenir un emploi
- 300 000€ au projet Rachat Site des Biscottes
- 35 000€ au projet ASPHA
- 105 000€ au projet Cité des Cloches
- 90 000€ au projet Aglaes

Soit un total de 1 147 000€.

### ENGAGEMENT HORS BILAN

Le fonds de dotation s'est porté caution à hauteur de 50% d'un prêt PCM EQUIP TX FIXE établi le 14 novembre 2014 d'un montant de 165 000 euros.

Document signé électroniquement  
**EPLS**  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

**Annexe Comptable**

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

EMPLOIS	Montants autorisés	Affectation par engagement des crédits collectés auprès du public utilisables sur l'exercice	RESSOURCES	Montants autorisés sur l'exercice	Affectation par engagement des crédits collectés auprès du public utilisables sur l'exercice
			<b>REPORT DES ENGAGEMENTS COLLECTES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTES ET NON UTILISES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>938 517</b>
<b>1 - AIDE SOCIALES</b>	<b>1 147 000</b>	<b>1 147 000</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>228 814</b>	<b>420 814</b>
1.1. Réalisés en France	1 147 000	1 147 000	1.1. Dons et legs collectés	228 814	
- Actions réalisées directement	1 147 000	1 147 000	- Dons manuels affectés	33 664	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels affectés	155 150	
1.2. Réalisés à l'étranger	-	-	- Legs et autres libéralités non affectés	-	
- Actions réalisées directement	-	-	- Legs et autres libéralités affectés	-	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	<b>192 000</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	-	-	Apports membres du fonds de dotation EPLS	192 000	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	Apports cotisations	-	
2.3. Charges liées à la recherche de subvention et autres concours	-	-	<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 794</b>		<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>11 951</b>	
<b>1 TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE RECAPITULE COMPTES DE RESULTAT</b>	<b>1 152 794</b>		<b>1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE RECAPITULE AU COMPTES DE RESULTAT</b>	<b>442 765</b>	
<b>II - RECAPITULE DES RECAPITULES</b>			<b>II - RECAPITULE DES RECAPITULES</b>		
<b>III - RECAPITULE DES RECAPITULES A REALISER SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>			<b>III - RECAPITULE DES RECAPITULES A REALISER SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>		
			<b>IV - UNIFORMISATION DES FONDS COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>IV - ENCOURS DES RECAPITULES DE L'EXERCICE</b>			<b>V - ENCOURS DES RECAPITULES DE L'EXERCICE</b>	<b>700 000</b>	
			<b>VI - ENCOURS DES RECAPITULES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 147 000</b>	
<b>V - État des acquisitions et engagements à l'exercice clos par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI - Reconstitution des engagements et versements des institutions financières à l'exercice de la période applicable de règlement par les concours collectés auprès du public</b>					
<b>VII - État des dépenses prévues par les concours collectés auprès du public</b>		<b>1 147 000</b>	<b>VII - État des dépenses prévues par les concours collectés auprès du public</b>		<b>1 147 000</b>
			<b>SOLDE DES RECAPITULES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTES ET NON UTILISES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>1 147 000</b>

Document signé électroniquement

**EPLS**

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

## Créances et Dettes

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an	
<b>CREANCES</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients, usagers douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	148 100	148 100		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>148 100</b>	<b>148 100</b>		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
	<b>31/12/2023</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à forigine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à forigine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 520	2 520		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	735 000	190 000	545 000	
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>737 520</b>	<b>192 520</b>	<b>545 000</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Présentation